

Audit
Conseil
Expertise

BASSE SEINE EXPERTISE COMPTABLE
ACTHEOS

ASSOCIATION ALPEAIH

74, rue Saint Jacques

76600 LE HAVRE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

52 rampe Bouvreuil
76000 Rouen
Tél. : +33 (0)2 35 88 62 00
Fax : +33 (0)2 35 70 60 38
Mail : bsec@actheos.com

www.actheos.com

Experts comptables
Commissaires aux comptes

Paris
Rouen
Rennes
Le Havre
Bordeaux
Saint-Brieuc (Plérin)

ATH
MEMBRE



SAS au capital de 150 000 €
RCS Rouen 680 500 998

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels :

- Le paragraphe « *Faits caractéristiques de l'exercice* », relatif au changement de présentation des comptes de produits d'exploitation, notamment concernant les postes « *autres produits d'exploitation* » et « *transferts de charges* », qui intègrent les aides aux postes du personnel handicapé de l'ESAT.
- Le paragraphe « *Changement de méthode dans la comptabilisation de la taxe d'apprentissage* », relatif à l'intégration dans les comptes de l'exercice 2018 des opérations de collecte et d'emploi des sommes perçues par l'association au titre de la taxe d'apprentissage.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'appréciation suivante qui, selon notre jugement professionnel, a été la plus importante pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Le paragraphe « *Changement de méthode dans la comptabilisation de la taxe d'apprentissage* », relatif à la présentation des comptes agrégés de l'association précise la méthode d'intégration des opérations liées à la collecte et à l'emploi des sommes perçues par l'association au titre de la taxe d'apprentissage. Nous nous sommes assurés de leur correcte traduction dans les comptes et du respect des principes de comptabilisation en accord avec les règles et méthodes comptables prévues par les textes légaux et les normes professionnelles.

Les comptes annuels des associations du secteur Sanitaire et Social sont établis conformément à des règles spécifiques prévues par les règlements n°99-01 modifiés et n° 2014-03 et l'avis 2007-05 du CNC. Nous nous sommes assurés que les modalités d'arrêté des comptes annuels de votre association établis au 31 décembre 2018, annexés au présent rapport, étaient conformes à ces dispositions. Nous vous précisons que nos contrôles ne s'étendant pas aux comptes administratifs présentés aux administrations de contrôle des différents établissements et ne concernent pas le bilan et le compte de résultat de chaque établissement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Havre, le 4 septembre 2019

BASSE SEINE EXPERTISE COMPTABLE
Société Commissaire aux Comptes Inscrite

Mathieu AMICE



COMPTES ANNUELS ANNEXES AU RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ALPEAIH BILAN CONSOLIDE 2018

ANNEXE 4 : BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE
arrêté du 22 octobre 2003 modifié par l'arrêté du 15 juin 2007

PASSIF	2018	2017
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 005 707,78	1 073 675,78
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Dons et legs		
Subvention d'investissement sur biens renouvelables		
Réserves		
Excédents affectés à l'investissement		
Réserve de compensation		
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement		
Autres réserves	954 819,33	899 414,90
Report à nouveau		
Report à nouveau	76 458,37	250 147,53
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs		
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	-148 602,01	-303 593,10
Dépenses non opposables aux tiers financeurs		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	9 855,43	33 872,28
Résultat provisoire de l'exercice (excédent ou déficit)		
Résultat provisoire de l'exercice N-1 (excédent ou déficit)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	103 017,78	26 513,23
Provisions réglementées		
Couverture du besoin en fonds de roulement		
Amort. dérogatoires & prov. pour renouvellement immobilisations	30 227,55	36 657,34
Réserves des plus-values nettes d'actif		
Immobilisations grevées de droits		
TOTAL I	2 031 484,23	2 016 687,96
Comptes de liaison		
TOTAL II		
Provisions pour Risques	16 986,00	40 000,00
Provisions pour Charges	433 981,19	413 307,00
Fonds Dédiés	166 487,18	153 093,80
TOTAL III	617 454,37	606 400,80
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	474 714,62	537 852,11
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	163 315,60	103 417,71
Dettes sociales et fiscales	658 787,21	674 505,57
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes (5)	15 376,72	30 593,43
Produits constatés d'avance	8 978,70	2 930,18
TOTAL IV	1 321 172,85	1 349 299,00
Ecart de conversion (passif)	TOTAL V	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 970 111,45	3 972 387,76
(1) Dont comptes 1201 et compte 1291 résultats sous contrôle de tiers financeurs	50 619,70	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.		
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.		
(4) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	163 315,60	
(5) Dont fonds des majeurs protégés & tutelles aux prestations sociales		

Compte de Résultat des Associations et Fondations
 Dossier : 17 - CONSO ALPEAIH - Périodes de : 01/2018 à 12/2018

	Exercice 2018	Exercice 2017
Produits d'exploitation (ou produits courants non financiers)		
Ventes de marchandises	43	142
Production vendue (biens et services) (a)	731 189	744 169
Dotations et Produits de tarification	4 855 244	4 785 603
Production stockée (b)		
Production immobilisée		26 726
Subvention d'exploitation	8 407	18 866
Reprises sur provisions, amort. et transferts de charges	58 404	1 157 546
Cotisations	5 834	
Autres produits (hors cotisations)	1 067 291	5 235
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	6 726 413	6 738 287
Charges d'exploitation (ou charges courantes non financières)		
Achats de marchandises (a)		-2
Variation de stock (b)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (a)	141 566	145 822
Variation de stock (b)	-7 249	288
Autres achats et charges externes (*)	982 137	991 249
Impôts, taxes et versements assimilés	217 866	229 563
Salaires et traitements	3 466 546	3 383 383
Charges sociales	1 610 561	1 568 511
Dotations aux amortissements, dépréciations et engagements :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements (c)	302 613	307 666
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	56 989	29 616
Autres Charges	943	3 907
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	6 771 972	6 660 004
RESULTAT D'EXPLOITATION	-45 559	78 283
Quote part de résultat sur opérations faites en commun (II)		
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 037	2 555
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	2 037	2 555
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	17 328	15 832
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	17 328	15 832
RESULTAT FINANCIER	-15 291	-13 277
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-60 850	65 006

Compte de Résultat des Associations et Fondations
 Dossier : 17 - CONSO ALPEAIH - Périodes de : 01/2018 à 12/2018

	Exercice 2018	Exercice 2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	5 246	5 284
Sur opérations en capital	21 186	35 201
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	71 444	70 856
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	97 875	111 341
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	106	110
Sur opérations en capital	3 320	29 447
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	42 000	85 321
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	45 426	114 878
RESULTAT EXCEPTIONNEL	52 449	-3 537
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (V)	52 776	
Engagements à réaliser sur ressources affectées (VI)	34 299	27 406
Impôts sur les sociétés (V)	220	191
TOTAL DES PRODUITS	6 879 100	6 852 183
TOTAL DES CHARGES	6 869 244	6 818 311

Excédent ou déficit (total des produits - total des charges)	9 855	33 872
---	--------------	---------------

Evaluation des contributions volontaires en nature		
Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	0	0

Visa pour authentification
 BASSE SEINE EXPERTISE COMPTABLE

ANNEXE

SOMMAIRE

	Page
Faits caractéristiques de l'exercice	10
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	11
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	11
Permanence ou changement de méthodes	12
Informations générales complémentaires	12
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	13
Etat des amortissements	14
Etat des provisions	14
Etat des échéances des créances et des dettes	15
Evaluation des amortissements	15
Disponibilités en euros	15
Charges et produits constatés d'avance	16
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	16

NA = Non Applicable / NS = Non Significant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 970 111.45 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 6 726 412.51 € et dégageant un excédent de 9 855.43 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Mandat de gestion entre l'APAJH et l'ALPEAIH pour un coût global de 23 800 € tous établissements confondus

Le montant du mandat restant sur 2019 est provisionné en fonds dédiés pour un total de 19 840.00 € :

- IME	8 574.00 €
- SESSAD	1 774.00 €
- ESAT	8 282.00 €
- SAVS	580.00 €
- SAMSAH	629.00 €

Le CITS total 2018 s'élève à 58 655 € dont :

- IME	39 160.00 €
- SESSAD	7 608.00 €
- ESAT	3 374.00 €
- SAVS	3 235.00 €
SAMSAH	2 278.00 €

IME "La Parentèle"

Reprise de provision de 42 000 € pour compenser la dotation aux amortissements du bâtiment de restauration.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

ESAT de l'Estuaire

Subvention IRCEM de 8 968.92€ pour l'achat d'une table de repassage et d'un four et plaque gaz ELECTROLUX en cuisine

Concernant la présentation du compte de résultat il est à noter un changement significatif dans la présentation des comptes de produits d'exploitation.

En 2018, les remboursements de salaires et charges des usagers se trouvent en compte 754 (autres produits) alors qu'en 2017 ces mêmes éléments étaient inclus en compte 791 (transfert de charges).

En 2018 :

Le montant des reprises de provisions et de transfert de charges nous donne un total de 58 404€

Le montant de la garantie de ressource ASP et des remboursements de prévoyance et formation par l'ASP nous donne un montant de 1 062 054€

Soit un total de 1 125 695€.

En 2017 :

Le montant des reprises de provision de transfert de charges et de la garantie de ressource ASP nous donne un total de 1 162 781€

Le montant des remboursements de prévoyance et formation par l'ASP nous donne un montant de 5 235€

Soit un total de 1 162 781€.

Variation entre 2018 et 2017 : -37 086€

	2018	2017	variation
Reprise sur provisions	8 615	40 466	-31 851
Transfert de charge exploitation	49 789	890	48 899
Garantie de ressources ASP	1 062 054	1 116 190	-54 136
Remboursement ASP sur prévoyance et formation	5 237	5 235	2
TOTAL	1 125 695	1 162 781	-37 086

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code du Commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du Plan Comptable Général applicable à la clôture de l'exercice.

Les comptes sont issus de la combinaison des comptes des établissements de l'association, à savoir :

- IME "La Parentèle"
- SESSAD
- SAVS
- ALPEAIH (Siège)
- ESAT de l'Estuaire (Société commerciale)
- SAMSAH

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode dans la comptabilisation de la taxe d'apprentissage

Depuis 2018, les comptes agrégés intègrent les opérations liées à la collecte et à l'emploi des sommes perçues par l'association au titre de la taxe d'apprentissage.

Les données de la taxe d'apprentissage ne figurent pas au bilan et au compte de résultat de 2017. A titre indicatif, les tableaux ci-dessous présentent les opérations relatives à la collecte et à l'utilisation des fonds perçus dans le cadre de la taxe d'apprentissage pour les exercices 2017 et 2018.

STRUCTURE DE L'ACTIF EN €				STRUCTURE DU PASSIF EN €			
	31/12/2018	31/12/2017	Variation		31/12/2018	31/12/2017	Variation
Immobilisations incorporelles			-	Fonds associatif			-
Immobilisations corporelles			-	Réserves			-
Immobilisations financières			-	Report à nouveau	2 834	7 749	(4 915)
Total de l'actif immobilisé			-	Résultat de l'exercice	-	(257)	257
Stocks			-	Fonds propres	2 834	7 492	(4 658)
Créances clients			-	Provisions pour risques et charges			-
Autres créances	3 847		3 847	Dettes financières			-
Trésorerie active	13 208	7 992	5 216	Dettes fournisseurs			-
Total de l'actif circulant	17 054	7 992	9 062	Autres dettes		500	(500)
Comptes de régularisation actif				Total des dettes		500	(500)
Total actif	17 054	7 992	9 062	Comptes de régularisation passif	14 220		14 220
				Total passif	17 054	7 992	9 062

STRUCTURE DU RESULTAT EN €			
	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Chiffre d'affaires			-
Autres produits d'exploitation	4 154	12 075	(7 921)
Achat de matières premières et marchandises	-		-
Autres achats et charges externes	(1 634)	(10 632)	8 998
Impôts et taxes	(2 520)		(2 520)
Charges de personnel	-		-
Dotations amortissements et provisions	(672)	(1 701)	1 028
Autres charges d'exploitations			-
Résultat d'exploitation	(672)	(257)	(415)
Résultat financier			-
Résultat exceptionnel	672		672
IS			-
Résultat net	-	(257)	257

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

➤ **PROVISION CONGES PAYES**

L'ensemble des établissements ont provisionné les congés payés et les charges sociales afférentes. Le montant global s'élève à 354 911 € dont 110 116.00€ correspondant aux charges sociales.

➤ **EFFECTIFS (à la clôture de l'exercice)**

- **IME "La Parentèle" = 76 (IME + SESSAD)**

Décomposé de la manière suivante :

CDI = 66	CDD = 3 CDD 1 CAE	Sans ASSEDIC = 6
Hommes = 16	Hommes = 1 CDD- 0 CAE	Hommes = 2
Femmes = 50	Femmes = 2CDD- 1 CAE	Femmes = 4

- **ALPEAIH = 1 CAE**

- **ESAT de l'Estuaire**

Décomposé de la manière suivante :

BPAS = 18	BAPC = 96
Hommes = 9 CDI	Hommes = 60
Femmes = 9 dont 7 CDI et 2 CDD-1 CAE	Femmes = 36

- **SAVS = 4**

Femmes : 4 CDI

- **SAMSAH = 3**

Femmes = 3 CDI

Soit un total, tous établissements confondus, de 198 personnes.

Visa pour authentification
BASSE SEINE EXPERTISE COMPTABLE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

	Valeur brute Début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	5 586		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	53 830		1 087
Terrains	75 891		
Constructions sur sol propre	456 176		
Construction sur sol d'autrui	1 232 674		
Installations techniques, matériel et outillage industriel	805 672		13 572
Installations générales, agencements, aménagements divers	1 638 499		9 276
Matériel de transport	462 765		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	440 504		8 165
Immobilisations corporelles en cours			
TOTAL	5 131 595		32 100
Prêts, autres immobilisations financières	6 447		
TOTAL	6 447		
TOTAL GENERAL	5 138 042		32 100

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur origine Fin d'exercice
	Poste à poste	Cessions		
Frais établissement et de développement			5 586	5 586
Autres immobilisations incorporelles		316	54 601	54 601
Terrains			75 891	75 891
Constructions sur sol propre			456 176	456 176
Constructions sur sol d'autrui			1 232 674	1 232 674
Installations techniques, matériel et outillage industriel		125 260	693 984	693 984
Installations générales, agencements, aménagements divers		2 043	1 645 730	1 645 730
Matériel de transport			462 765	462 765
Matériel de bureau et informatique, mobilier		38 474	370 195	370 195
Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL		165 777	499 760	499 760
Prêts, autres immobilisations financières		2 200	4 247	4 247
TOTAL		2 200	4 247	4 247
TOTAL GENERAL		168 293	5 001 849	5 001 849

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissements, recherche, développement	559	558		1 117
Autres immobilisations incorporelles	50360	2 577	316	52 621
Construction sur sol propre	175 759	11 514		187 313
Constructions sur sol d'autrui	486 526	61 633		548 159
Installations techniques, matériel et outillage industriel	634 149	50 094	123 921	560 322
Installations générales, agencements, aménagements divers	1 091 732	90 442	1 595	1 180 578
Matériel de transport	297 376	58 609		355 985
Matériel de bureau et informatique, mobilier	330 802	27 146	37 646	320 302
TOTAL	3 016 343	299 438	163 162	3 152 619
TOTAL GENERAL	3 067 262	302 573	163 478	3 206 357

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissement dérogatoire	
				Dotation	Reprise
Frais établis ^t , rech, développ ^t TOTAL	558				
Autres immo. incorporelles TOTAL	2 577				
Construction sur sol propre	11 514				
Construction sur sol d'autrui	61 633				
Instal. techn. matériel outillage indus.	50 094				
Instal. générales, agenc. aménag. divers	90 442				
Matériel de transport	58 609				
Matériel de bureau informat. mobilier	27 146				
TOTAL	299 438				
TOTAL GENERAL	30 2573				

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Investissements	36 657		6 427		30 228
Autres provisions réglementées					
TOTAL	36657		6427		30228

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	40 000		23 014		16 986
Pensions et obligations similaires	362 781	20 360	304		382 837
Autres provisions pour risques et charges	50 526	8 929	8 311		51 144
TOTAL	453 307	29 289	31 629		450 967
TOTAL GENERAL	489 964	29 289	38 056		481 197
Dont dotations et reprises					
D'exploitation		29 289	8 615		
Exceptionnelles			2 3014		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	4 247	4 247	
Autres créances clients	372 615	372 615	
Personnel et comptes rattachés	1 505	1 505	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	96 030	96 030	
Taxe sur la Valeur Ajoutée	7 770	7 770	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	69 069	69 069	
Divers états et autres collectivités publiques	0	0	
Débiteurs divers	108 214	108 214	
Charges constatées d'avance	10 576	10 576	
TOTAL	669 966	669 966	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à plus de 1 an à l'origine	474 715		278 975	123 768
Fournisseurs et comptes rattachés	163 316			
Personnel et comptes rattachés	271 375			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	350 632			
Taxe sur la Valeur Ajoutée	9 765			
Autres impôts taxes et assimilés	8 111			
Autres dettes	15 247			
Produits constatés d'avances	8 979			
TOTAL	1 321 043			
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			

Evaluations des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements – Aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	05 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	05 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	04 à 05 ans
Matériel de bureau	Linéaire	05 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	05 à 10 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charge d'exploitation	10 576
Charges financières	
TOTAL	10 576
Produits constatés d'avance	
Produits d'exploitation	8 979
Produits financiers	
TOTAL	8 979

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraites

Le montant des provisions comptabilisées au passif du bilan s'élève à 382 837 €.

L'engagement en matière d'indemnités, charges sociales et fiscales est estimé à un total de 487 452 €, dans l'hypothèse d'un départ volontaire à 62 ans en tenant compte d'un turn-over moyen.

Référence table de Mortalité = table de mortalité TV 88/90

Visa pour autorisation
BASSE SEINE EXPERTISE COMPTABLE

